



Collectivités Territoriales
CCAS – CTMR
Toulouse

Toulouse le 4 février 2014

A : Monsieur COHEN
Président du
CCAS de Toulouse
2 bis, rue de Belfort
31000 TOULOUSE

Objet : Préavis de Grève

Monsieur le président,

Le syndicat SUD Collectivités Territoriales 31 vous informe que des agents du CCAS seront amenés à faire grève à compter du lundi 10 février 2014 et ceci pour une durée illimitée. Ce mouvement concerne les agents du service des transports qui sont confrontés depuis de longs mois à une réorganisation du service, sans consultation des représentants du personnel. Elle est impulsée par la direction des services techniques et relayée sur site par la responsable du service transport et blanchisserie centrale. Cette responsable se montre irrespectueuse et discriminante envers les agents.

L'administration a été alertée à de nombreuses reprises sur la situation de ce service mais cela est resté sans effet. Les agents du service ne supportent plus cette situation et demandent que :

- 1) l'organisation du service telle qu'elle a été présentée aux représentants du personnel en instance CTP soit respectée tant qu'une nouvelle organisation n'a pas été officialisée par cette instance et soumise à l'avis du CHS.
- 2) le grade d'agent de Maîtrise soit attribué à un agent du service qui présente les conditions et qui en assurera les fonctions. Des agents du service ont cette compétence et cette capacité professionnelle.
- 3) La titularisation des agents contractuels.
- 4) Le responsable du service et sa direction respectent les agents, le statut de la fonction publique, et soient en capacité de faire travailler ensemble les agents du service.

- 5) le recrutement soit organisé et contrôlé par la direction du CCAS et la DRH pour éviter la discrimination au faciès à l'embauche, et la fin du contractuel corvéable et jetable à merci.
- 6) la fin des cadences infernales qui ne peuvent conduire qu'à une atteinte à l'intégrité physique des agents ou de personnes sur la voie publique.
- 7) les agents disposent d'outils adaptés pour la manipulation de charges lors des déménagements.

L'attente des agents est de travailler dans des conditions respectueuses afin de produire un service public de qualité et adapté aux besoins.

Les agents sont conscients que s'il n'y a pas de solutions trouvées pendant ce préavis, l'arrêt de l'activité du service des transports aura des répercussions importantes sur la vie des services du CCAS et sur le service rendu aux usagers. Dans l'éventualité où cette possibilité ne serait pas mise en œuvre ou si se réalisant elle conduisait à une impasse, l'entrée dans le conflit serait alors inévitable.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Nicolas Rougemaille
Secrétaire adjoint du syndicat SUDCT31

Copie à Mme Sarre Directrice du CCAS